MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT Tél : 01-34-66-62-84
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juin 2025

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : José GILLES, Joëlle BAHRI, Claude-Bernard ROSIER, Marie-Pierre BOURRAT, Gwénaëlle RIMBERT, Eric ZAMIA, Bruno CROCHARD, Richard VIGNON.

Absents excusés : Philippe JOLLY donne pouvoir à S. BALAN ; Daniel MARTEAU donne pouvoir à C.-B. ROSIER ; Marie-Line BOUDJLAL donne pouvoir à J. BAHRI ; Sandrine CASTELLARNAU donne pouvoir à G. RIMBERT.

Absents non excusés : Sylvain LEGRAND

Secrétaire de séance : Gwénaëlle RIMBERT.

La séance est ouverte à 20 h 30, le quorum étant atteint.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

Le procès-verbal du 15 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE AUTOPORTÉE

Monsieur le maire expose au Conseil la nécessité d'acheter une nouvelle tondeuse autoportée, ou plutôt une débroussailleuse autoportée, plus polyvalente et mieux adaptée aux terrains et chemins concernés.

Après présentation de plusieurs devis, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le maire à faire l'acquisition, après essai concluant, d'une débroussailleuse autoportée pour un montant maximum de 8.280 € TTC.

3) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL FAISANT FONCTION d'ATSEM

Le contrat de travail de l'adjointe technique territoriale faisant fonction d'ATSEM à l'école arrive à expiration.

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le maire à prolonger son contrat de travail pour juillet et août 2025 en tant qu'adjointe technique principale de 1ère classe faisant fonction d'ATSEM, et à le renouveler à compter du 1er septembre 2025 et jusqu'au 31 août 2026.

4) TABLEAU DES EFFECTIFS

En raison de la délibération qui précède, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés, la création d'un poste correspondant à compter du 1er septembre 2025, à temps non complet à raison de 29 h 42 hebdomadaires annualisées, avec un Indice Majoré de 373, en tant qu'adjointe technique principale de 1ère classe de catégorie C.

5) REVALORISATION DE SALAIRE POUR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE

M. le maire expose au Conseil que suite au départ de la comptable et du départ imminent en retraite de la secrétaire, la nouvelle secrétaire générale de mairie a repris la comptabilité et autres missions qui nécessitent une revalorisation salariale.

Le Conseil approuve par 8 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, le reclassement de la secrétaire générale à un niveau de salaire correspondant au grade de rédacteur principal de 2ème classe, échelon 12, Indice Brut 638, Indice Majoré 539, avec une IFSE de 575 €, sous condition de réaliser une permanence en mairie les 1er et 3ème samedi de chaque mois et de participer au dépouillement lors des élections.

Cette décision prendra effet au 1er septembre 2025 au moyen d'un avenant à son contrat de travail et d'une modification de sa fiche de poste.

6) NOMINATION D'UN COORDONNATEUR ET D'UN AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune étant sujette au recensement cette année, il convient de nommer un agent recenseur et un coordonnateur.

Se sont proposés, en qualité d'agent recenseur : Daniel MARTEAU, et en qualité de coordonnatrice : Joëlle BAHRI.

Le Conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

7) DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'ÉTAT CIVIL A LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il va prendre un arrêté de délégation de signature concernant l'état civil pour la secrétaire générale de mairie, afin de faciliter la gestion des actes afférents.

8) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VIES

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le maire à signer une convention avec l'association VIES, installée à Vigny, qui propose des services à la personne et aux collectivités, afin de pouvoir disposer de personnel temporaire quand le besoin s'en fait sentir.

QUESTIONS DIVERSES

a) Enfouissement des lignes sur la D 915

Les travaux d'enfouissement des lignes sur la RD 915 seront terminés dans 8 mois au plus tard selon le syndicat S.I.E.R.C.

b) Goudronnage du haut de la rue de Cléry

Le goudronnage du haut de la rue de Cléry par la Communauté de communes C.C.V.C. est reporté à l'automne.

c) Enrochement le long de la rue des Vieilles Vignes

Des blocs de roche ont été positionnés le long de la rue des vieilles vignes à l'entrée par le bas du hameau d'Artimont, afin d'empêcher le stationnement gênant de certains véhicules sur le talus. M. le maire remercie la société T.V.T.P. qui a remis en place gracieusement un bloc qui avait été déplacé.

d) Débroussaillage de la sente N° 30

J. GILLES attire l'attention de M. le maire sur l'état de la sente N°30, qui n'a pas été débroussaillée depuis longtemps et est impraticable. M. le maire assure qu'elle sera nettoyée courant juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.